

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.66

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 5 juin 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

**Pouvoir(s) :** M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. BECHENY.

**Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX CINES DE COCAGNE POUR CONTRAINTE DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2024**

**Exposé :**

Le 13 juillet 2021 le Conseil municipal a désigné la SARL Les Cinés de Cocagne comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais ».

Un contrat de délégation de service public a ainsi été établi entre la SARL Les Cinés de Cocagne et la commune d'Aucamville pour l'exploitation du Cinéma municipal à compter du 17 septembre 2021 pour une durée de cinq ans.

Au titre de l'article 27 de ce contrat de délégation, il est précisé que l'autorité délégante accorde au délégataire une subvention annuelle au titre de la compensation des sujétions de service public telles que définies dans la convention (diffusion d'une programmation art et essai, partenariat avec les services municipaux, organisation de soirées-débat, mise en œuvre de projets d'éducation à l'image ...).

A partir du bilan des actions menées sur les premiers mois de ce début d'année 2024, on peut constater que les Cinés de Cocagne répondent aux sujétions de service public mentionnées ci-dessus.

Après étude des documents financiers présentés par Les Cinés de Cocagne, il est ainsi proposé de verser une subvention de 30 000 euros pour l'année 2024.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 27 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais », établi entre la commune d'Aucamville et la SARL Les Cinés de Cocagne,  
Vu les documents fournis par le délégataire sur l'analyse et la qualité du service rendu et sur le plan financier,

Vu le projet d'activité et le compte de résultat prévisionnel de l'année 2024,

Vu les contraintes particulières imposées au délégataire en matière de service public,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

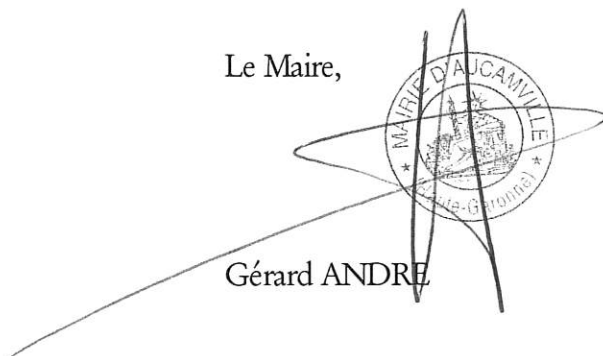
**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public à la SARL Les Cinés de Cocagne d'un montant de 30 000 € pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**Article 2 :** d'inscrire cette somme au budget de la commune.

Le Maire,

Gérard ANDRE

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard ANDRE". To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of Aucamville, Haute-Garonne. The seal features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text "MAIRIE D'AUCAMVILLE" and "Haute-Garonne".